

Lacroisille, le 1er juillet 2008

Lettre ouverte

De : collectif RN126

A : Messieurs Carayon et Folliot, députés du Tarn

Copie : - fédération nationale France Nature Environnement
- UMINATE, fédération régionale de France Nature Environnement

Objet : Liaison autoroutière Castres - Toulouse

Messieurs les députés,

Nous prenons la liberté de vous écrire ouvertement, pour vous faire part de nos commentaires sur vos récentes déclarations publiques concernant le projet de **Liaison Autoroutière Castres – Toulouse (LACT)**.

La décision de la CNDP d'avril.

Vous avez dernièrement commenté, sur vos sites internet et journaux de député, la décision de la Commission Nationale du Débat Public, séance d'avril 2008, concernant les **14 saisines** sur la **LACT**, effectuées par **13 collectifs du Tarn et de la Haute-Garonne** et la fédération nationale **France Nature Environnement**.

- M. Folliot et M. Carayon: « **la CNDP a rejeté la demande de débat public ...** »
- M. Folliot : « **Cette décision permettra de poursuivre dans des délais raisonnables le projet ...** »
- M. Carayon : « **Plus rien ne s'oppose, désormais, au lancement des procédures qui nous permettront de disposer d'une 2x2 voies en 2013.** »

Le collectif **RN126** considère que votre interprétation de ce communiqué est **erronée**, et **désinforme le public**. Sans porter de jugement sur les motivations qui vous ont conduits à faire ces déclarations, nous vous invitons à relire **l'article de la Dépêche du midi du 5 juin 2008** où vous trouverez les vraies raisons du rejet par la CNDP. Cet article précise très justement que ces 14 saisines n'étaient pas recevables pour des **raisons de forme et non de fond** :

« ... La CNDP a donc estimé que les conditions de saisines n'étaient pas remplies. C'est donc simplement sur la forme de la requête, et non sur le fond; que cette toute première décision avait été prise. »

Aussi, contrairement à ce que vous écrivez, aujourd'hui aucune information ou décision ne vous permet d'affirmer qu'il n'y aura pas de débat public, encore moins d'avancer que ce projet contesté par de nombreuses collectivités va pouvoir dorénavant se réaliser sans obstacles.

La saisine par l'Etat est obligatoire.

Le gouvernement l'a rappelé à M. le député Folliot à **l'Assemblée Nationale le mardi 13 mai 2008**. A la question, n° 253 de M. Folliot destinée à M. Borloo ministre d'Etat, et relative aux perspectives de la liaison autoroutière Castres - Toulouse, **M. Bernard Laporte**, secrétaire d'Etat chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative a répondu sur le projet LACT (notons que le choix de M. Bernard Laporte, dont les attributions ministérielles n'ont rien à voir avec le projet LACT, n'a pas manqué de surprendre M. Folliot) :

Collectif RN126

« ... **la saisine de la Commission nationale du débat public est obligatoire** ... Cette commission décidera des suites à donner à cette saisine dans le cadre des dispositions prévues par la loi. »

Si l'Etat ne décide pas d'abandonner le projet LACT, celui-ci devra saisir la CNDP. C'est la CNDP qui décidera ou non d'un débat public. Cette décision n'a pas encore été prise, ni même débattue.

Le respect et l'écoute de l'autre sont les premiers pas vers la solution.

Messieurs, nous respectons votre implication sur ce projet autoroutier, et nous souhaiterions que vous, nos représentants devant le parlement, vous agissiez de même. Nous regrettons en particulier les propos méprisants de M. Carayon à l'Assemblée Nationale le 08 janvier 2008 en comparant les opposants au projet autoroutier à des « ... **associations dont la maigreur des effectifs contraste avec l'activisme.** » ou bien dans son journal public de mai 2008, en réduisant à « ... **des associations locales, regroupant quelques dizaines d'habitants du canton de Cuq-Toulza et de Haute Garonne.** » les **13 collectivités** et FNE⁽¹⁾ qui ont saisi la CNDP sur le projet LACT.

M. le député, parce que légitimement, les associations et les collectivités ont des choses à dire sur les projets qui les concernent, « *vous feriez bien d'écouter nos voix, avant de les compter* »⁽²⁾.

(1) les 13 collectivités regroupent le conseil général 31, une communauté de 12 communes, 11 communes et la fédération nationale FNE représente 3500 associations

(2) Citation de Claude Frisoni « Les hommes politiques feraient bien d'écouter nos voix, avant de les compter. »

Un contexte défavorable au tout autoroutier.

Nous espérons Messieurs que vous avez constaté comme nous que, l'inflation du prix du baril de pétrole, l'abandon du Grand Contournement Autoroutier de Toulouse, le Grenelle de l'environnement, l'urgente nécessité de préserver les zones rurales de notre région, sont des éléments qui ne laissent **aucun avenir à ce projet autoroutier coûteux, anachronique, non écologique et discriminant socialement.**

Ce contexte nous impose de **penser la mobilité autrement** que par le tout autoroutier et nous oblige à nous inscrire dans une démarche de développement durable au bénéfice de tous. M. Carayon devrait y être sensible puisqu'**il a signé le pacte écologique de M. Nicolas Hulot.**

Aussi, nous attendons que l'Etat prenne la décision d'**abandonner la LACT**, à l'instar de la décision prise sur le GCAT (les motifs évoqués étant particulièrement applicables à la LACT), au profit d'un **développement des transports en commun et d'un aménagement raisonné et équitable** de la route entre Castres - Toulouse, dans le respect des directives du Grenelle de l'environnement.

C'est pourquoi, nous travaillons aux solutions alternatives à la LACT, et nous espérons que, vous aussi, vous vous impliquerez dans la défense de ces solutions d'avenir pour l'amélioration de la mobilité des particuliers et des entreprises du bassin Castrais et des pays environnants.

C'est votre rôle, votre devoir. Vous avez été élus pour cela.

Enfin, pour que vous puissiez informer rigoureusement vos lecteurs, nous vous invitons à faire paraître cette lettre ouverte sur le média où vous même avez interprété la décision de la CNDP.

Veuillez recevoir, Messieurs les députés, nos salutations les plus respectueuses.

Pour le collectif RN126,

le porte-parole : Frédéric Manon

Les associations signataires :

LA COULEE VERTE	81580 CAMBOUNET SUR LE SOR
LA FONTAINE	81470 LACROISILLE
LAURAGAIS TERRE PROPRE	81500 VEILHES
LES MILLE COLLINES	81470 AGUTS
LES VALLONS	81700 ST GERMAIN DES PRES
TERRES ET COTEAUX DU LAURAGAIS	31460 LE FAGET

